



Législature 2015-2020  
DELIBERATION N°06-2018  
DU 21 juin 2018

**CREDIT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER DE CHF 120'000.- POUR L'ACHAT DU MOBILIER DU RESTAURANT COMMUNAL DU CENTRE DE VIE INTERGENERATIONNEL**

Vu que le restaurant du Centre de vie intergénérationnel est achevé et peut être mis en location ;

Vu que, dans les discussions avec des personnes intéressées, il a été demandé que la commune finance le mobilier,

Vu les estimations communiquées par ces personnes sur le coût de ce mobilier, pouvant se monter jusqu'à CHF 120'000.-, qui feront l'objet de devis;

Vu qu'une telle acquisition sera prise en compte dans la détermination du loyer ;

Vu l'information donnée à la Commission *ad hoc* Maison de la douane, le 4 juin 2018, et la rencontre avec les personnes intéressées qui a confirmé l'intérêt de poursuivre avec ces personnes et qui soutient le principe d'acquisition par la commune du mobilier,

Vu l'art. 30, al 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**

par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents

1. De réaliser l'achat du mobilier du restaurant du Centre de vie intergénérationnel.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 120'000.- destiné à l'acquisition de ce mobilier.
3. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune de Perly-Certoux dans le patrimoine financier.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 120'000.- afin de permettre l'acquisition de ce mobilier.

Pour Monsieur Christian Cheyroux,  
Président  
Jacques Nierlé,  
Secrétaire général